



PREFETE DE L'ESSONNE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **Relatif au projet de construction du Campus AgroParisTech-INRA au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Ecole Polytechnique sur le territoire de la commune de Palaiseau**

Par arrêté n°2018/SP2/BCIIT/n°025 du 17 mai 2018, le sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au permis de construire du Campus AgroParisTech-INRA au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Ecole Polytechnique sur le territoire de la commune de Palaiseau. **Cette enquête se déroulera du mercredi 13 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus à 17h30, (soit 31 jours).**

Madame Catherine MARETTE, Architecte dplg, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Sous-Préfecture de Palaiseau, bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale, avenue du général de Gaulle 91120 Palaiseau.

Le dossier d'enquête publique se compose notamment d'une étude d'impact, comprenant un résumé non technique, d'un avis de l'Autorité environnementale (MRAe) et d'un mémoire en réponse à l'avis de la MRAe. L'ensemble de ces éléments seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne : [www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme). Les éléments du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie de Palaiseau. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En tant que moyen de communication complémentaire, le dossier sera consultable via le site internet <http://campus-agroparistech-inra.enquetepublique.net/> pendant toute la durée de l'enquête publique. De même, des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur les registres créés à cet effet à travers le site internet précité.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public aux lieux de permanence, dates et horaires suivants : Mairie de Palaiseau, service du développement urbain (5 rue Louis Blanc, 91120 Palaiseau).

Le mercredi 13 juin 2018 de 9h00 à 12h	Le samedi 7 juillet de 9h00 à 12h00
Le mardi 19 juin de 15h30 à 18h30	Le vendredi 13 juillet de 14h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au responsable du projet qui disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au sous-préfet de Palaiseau son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture (bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales) à la sous-préfecture de Palaiseau (bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale), ainsi qu'à la mairie de Palaiseau. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant un an sur le site internet de la préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme>